

Causes de résiliation d'un achat immobilier

Par namaro, le 14/03/2008 à 15:26

Bonjour,

En instance de divorce, je vends ma maison et dois récupérer ma part en accord avec mon contrat de mariage(séparation de biens) . Mon mari ne veut pas me restituer la totalité de mes avoirs. D'autre part, j'ai racheté un bien le 08/12/07 sous réserve d'obtention de prêt . A ce jour, je n'ai toujours pas d'accord de la banque, et la maison familiale n'étant pas vendue, je ne vais pas pouvoir racheter. Une date butoir e était fixée au 18/02. C'est la même agence qui suit en exclusivité les 2 dossiers. Puis je casser l'achat ? Y aura t il des pénalités ? D'autant plus que mon futur "ex" ne règle pas la totalité de ma pension , et que je n'ai pas les moyens d'un prêt relai.

Merci de votre réponse

Par Visiteur, le 14/03/2008 à 20:59

Si votre compromis était prévu "sous réserve de l'obtention d'un prêt", il faut espérer que la banque vous le refuse et vous fasse un courrier en ce sens.

Vous pourrez ainsi annuler votre compromis d'achat.

Surtout, évitez le prêt relais, car l'immobilier devient plus difficile à vendre et les prix devraient se rectifier à la baisse.